

MESURES DE LUTTE CONTRE LE COVID-19 :

RECOMMANDATIONS AUX MINISTRES DES FINANCES DU G20

INVESTISSEMENT DANS L'HUMAIN POUR UNE REPRISE JUSTE

Amnesty International appelle les ministres des Finances des pays du G20 à faire preuve de leur volonté d'exercer un véritable leadership mondial, en adoptant, lors de leur réunion des 18 et 19 juillet 2020, un programme audacieux d'investissement dans l'humain pour une reprise juste après la pandémie du Covid-19, respectant l'intégralité des droits fondamentaux de la personne. Nous devons bâtir un avenir meilleur pour toutes et tous.

INVESTIR DANS L'HUMAIN POUR UNE REPRISE JUSTE ET UN AVENIR MEILLEUR

La crise du COVID-19 a mis en lumière les faiblesses qui sont les nôtres, ainsi que le fait que nous sommes tous et toutes interconnecté-e-s. Elle a fait ressortir les inégalités structurelles pré-existantes dans nos sociétés, qui découlent de l'ordre économique, éducatif et social actuel, ainsi que de l'organisation du travail telle que nous la connaissons, qui continuent d'alimenter et d'accentuer les déséquilibres. La pandémie a également mis en avant l'inégalité criante qui existe, entre les États et au sein même de chaque pays, en matière d'accès aux ressources matérielles et techniques. Bien que des mesures de lutte contre le COVID-19 aient été appliquées dans de nombreux pays (mesures qui, bien souvent, semblaient impensables auparavant, comme celles prises pour répondre à la situation des sans-abri ou apportant une vaste protection sociale aux individus), leur impact se fera très différemment sentir en fonction de la capacité des États à investir suffisamment dans l'économie et les systèmes de protection sociale et de santé. Faute d'adopter très rapidement des mesures ciblées et fondées sur la solidarité et la coopération internationale, il y a un risque majeur d'assister à une vague de chômage de masse, à des crises sanitaires et du logement, voire à des famines, dans les pays disposant des moyens les plus modestes.

Les personnes appartenant aux groupes les plus marginalisés, et en particulier celles qui possèdent des identités intersectionnelles et multiples, risquent d'être aussi les plus exposées au risque de contamination, ainsi qu'aux conséquences négatives des mesures adoptées pour lutter contre la pandémie. Ceci est vrai aussi bien dans les pays riches que dans les pays à faibles revenus, où les sans-abri, les personnes déplacées, celles qui sont en prison ou dans des centres de détention de l'immigration, celles qui vivent dans des conditions de logement indécentes ou dans des camps de réfugiés, ou encore celles qui travaillent dans des conditions insalubres et de grande promiscuité, courent dès le départ le plus de risques de contracter le virus. Dans de nombreux pays, toutes ces personnes appartiennent le plus souvent à des minorités ethniques ou à des populations victimes de discriminations structurelles, notamment en raison de leur métier et de leurs origines familiales¹.

Les conséquences économiques de la crise du COVID-19 sont d'une portée et d'une ampleur inégales. Elles touchent le plus durement les travailleur-se-s précaires, en particulier dans le secteur informel et dans l'économie « ubérisée » (les migrants, notamment, ainsi que les personnes employées dans les chaînes d'approvisionnement situées dans les pays du Sud). Certains pays risquent d'assouplir leurs normes en matière de droit du travail, afin d'encourager les investissements et de dynamiser leur économie². Comme lors d'autres crises, les femmes et les filles sont plus particulièrement menacées. De même, les personnes LGBTI, les populations autochtones, les personnes victimes de discriminations en raison de leur métier et de leur ascendance, les réfugié-e-s et les migrant-e-s ou encore les handicapé-e-s, ainsi que, au sein même de ces groupes, les femmes et les filles, sont souvent ignoré-e-s et privé-e-s de toute expression dans les politiques publiques mises en place pour faire face aux crises, et se retrouvent ainsi plus marginalisé-e-s que jamais. Les personnes âgées et celles porteuses d'un handicap, même si elles ne sont pas directement touchées par le virus, se retrouvent souvent plus isolées, et les mesures de santé publique qui ont été adoptées dans le contexte du COVID-19 peuvent rendre la

¹ Don Bambino Geno Tai, Aditya Shah, Chyke A Dubeni, Irene G Sia, et Mark L Wieland, *The Disproportionate Impact of COVID-19 on Racial and Ethnic Minorities in the United States*, juin 2020, <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/32562416/> et Commission européenne, OVERVIEW OF THE IMPACT OF CORONAVIRUS MEASURES ON THE MARGINALISED ROMA COMMUNITIES IN THE EU, 23 avril 2020, https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/overview_of_covid19_and_roma_impact_measures_priorities_for_funding_23_04_2020.docx.pdf

² Hindustan Times, *Some states put freeze on labour laws to get business going*, 9 mai 2020, <https://www.hindustantimes.com/india-news/some-states-freeze-labour-laws/story-6JMELEPdlugsHt8YQT5vN.html>

satisfaction des besoins élémentaires (logement, eau, installations sanitaires, etc.) de nombre de ces catégories encore plus difficiles qu'en temps normal.

La pandémie a permis de mettre en évidence le fait que nul n'est plus en sécurité que le plus marginalisé d'entre nous. Si nous voulons vraiment renforcer notre résilience face aux crises futures, nous devons nous confronter aux inégalités existantes, et pas seulement dans le cadre de la réponse à la crise, mais également en procédant à des changements structurels sur le long terme. Les programmes destinés à encourager la reprise après la crise ne peuvent pas être une nouvelle fois fondés sur des mesures d'austérité mises en œuvre sans garanties suffisantes et au mépris du respect des droits humains. La reprise doit au contraire s'appuyer sur les mesures temporaires qui ont été prises pour permettre aux gens de jouir de leurs droits économiques et sociaux pendant la pandémie (logement provisoire d'urgence pour les sans-abri, moratoires sur les expulsions, soutien économique ciblé, etc.). Il est essentiel de maintenir le même niveau de protection économique et de garantie des droits sociaux tout au long de la phase de récupération. Les pays du G20 doivent montrer l'exemple en favorisant une reprise juste et inclusive, qui place le bien-être des humains et la planète au centre des préoccupations. Loin de constituer un frein au progrès et à l'innovation, une telle orientation permettra de mettre en place des économies résilientes, de garantir les droits humains et de respecter les limites environnementales de la planète. À défaut, nous ne pourrions pas atteindre les Objectifs du développement durable que les pays du G20 se sont engagés à réaliser.

L'obligation de rendre des comptes doit également être une priorité de tout plan de reprise, afin que les États puissent tirer les enseignements de leurs actions et que les éventuels manquements à leur obligation de faire respecter les droits humains dans le cadre de leur réponse à la pandémie ne puissent pas se reproduire lors de possibles vagues à venir de la pandémie du COVID-19 ou d'une autre maladie affectant une grande partie de la population. Des études complètes, sérieuses et indépendantes du degré de préparation aux pandémies doivent être réalisées et des recours efficaces et accessibles en cas d'atteintes aux droits humains doivent être mis en place.

RECOMMANDATIONS AUX MINISTRES DES FINANCES DU G20

Amnesty International formule les recommandations suivantes à l'adresse des États membres du G20 et aux acteurs invités à participer au processus de 2020, à l'heure où ils élaborent les programmes d'actions du G20 contre le COVID-19 et des mesures de reprise et de relance économique au niveau national :

CONSTRUIRE UN AVENIR MEILLEUR EN FAVORISANT UNE REPRISE JUSTE, EN INVESTISSANT DANS L'HUMAIN

- Investir de toute urgence dans des systèmes de protection sanitaire et sociale qui favorisent l'égalité et la non-discrimination et assurent à chacun la possibilité de jouir d'un logement décent et des services les plus élémentaires, y compris aux migrant-e-s et aux personnes contraintes de chercher refuge dans un autre pays en raison d'un conflit et de persécutions dans le leur.
- Éviter les mesures d'austérité adoptées sans garanties suffisantes et sans prise en compte appropriée des droits humains.
- Prendre de toute urgence des mesures destinées à concrétiser les engagements pris par le G20 en faveur d'une couverture santé universelle, en faisant en sorte que tout individu ait accès aux soins de santé sur un pied d'égalité et sans la moindre discrimination. L'insolvabilité ou le statut d'immigrant-e ne doit jamais être un obstacle à l'accès en toute égalité aux soins de santé.
- Mettre en place une nouvelle donne en matière de protection sociale :
 - Protéger les droits des travailleur-se-s (y compris des travailleur-se-s migrant-e-s) et veiller à ce qu'ils/elles soient apprécié-e-s à leur juste valeur et rémunéré-e-s correctement.
 - Veiller à ce que chacun soit protégé de la perte éventuelle de ses revenus, quelle qu'en soit la raison (chômage, vieillesse, maladie, etc.), et que le travail d'aide à la personne soit apprécié et rémunéré à sa juste valeur.
 - Mettre fin à la privation de logement et arrêter les expulsions forcées, en veillant à ce que chacun puisse bénéficier d'un logement d'un prix abordable, ainsi que d'un accès approprié à l'eau et à l'assainissement, et se voit accorder les moyens financiers le lui permettant, en poursuivant sur la voie des éventuelles mesures temporaires déjà adoptées.
- Veiller à ce que toutes les mesures répondent aux besoins spécifiques des femmes et des filles et à ce qu'elles soient suffisamment financées à cet effet, conformément à l'engagement pris par le G20 en 2019 de poursuivre l'action pour améliorer la qualité de l'emploi des femmes, réduire les écarts de rémunération entre les genres, mettre un terme à la discrimination sous toutes ses formes à l'égard des femmes, combattre les stéréotypes et reconnaître le rôle des femmes

en faveur de la paix et dans le cadre de la prévention et de la résolution des conflits³.

- Prendre de toute urgence des mesures visant à mettre en œuvre l'engagement du G20 de réduire de 25 % l'écart de rémunération entre les genres d'ici 2025, en investissant dans l'émancipation économique des femmes.
- Assurer un enseignement public et contester les normes genrées, afin de garantir l'égalité entre les genres, y compris en répartissant de manière plus égale la charge des travaux ménagers et familiaux non rémunérés.
- Reconnaître explicitement et publiquement le rôle primordial joué par les défenseur-e-s des droits humains dans la lutte contre la pandémie, notamment au niveau du suivi des mesures prises par les gouvernements, et veiller à ce qu'ils/elles soient à l'abri de toute agression physique ou verbale et puissent assurer leur importante mission.
- Veiller à ce que soient réalisées des études complètes, sérieuses et indépendantes du degré de préparation aux pandémies et de l'action des États membres du G20, avec la volonté de tirer des enseignements et de remédier aux éventuels manquements constatés en matière de respect des droits humains.

La crise du COVID-19 n'est pas seulement sanitaire et économique : c'est aussi une crise des droits humains. Elle nous montre également que les États sont capables d'agir rapidement, de manière décisive et dans de multiples secteurs à la fois pour prendre en urgence la défense des droits économiques, sociaux et culturels. Le G20 a aujourd'hui l'occasion de faire preuve de leadership mondial, au moment où nous passons de l'urgence à la reprise, en créant une « nouvelle normalité » qui soit juste et équitable, et qui ne laisse personne sur le bord de la route.

³ G20 Osaka Leaders' Declaration, 29 juin 2019, <http://www.g20.utoronto.ca/2019/2019-g20-osaka-leaders-declaration.html>